

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00312

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2022, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET RATTACHES - ADOPTION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 90
Nombre de pouvoirs : 19
Nombre de voix : 109

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230629-D20230031210

Date de mise en ligne : 12 juillet 2023

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jordan DA SILVA, M. Didier DELDON, M. David FARA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christel PFISTER, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2022, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET RATTACHES - ADOPTION

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats par section, de positionner les affectations du résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N+1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

A- LE BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

L'assemblée affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais elle doit respecter la priorité suivante :

- apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris ;
- pour le solde, l'Assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le Résultat de clôture 2022 (hors restes à réaliser) :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2022.....	55 453 395.73 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>26 660 285.75 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	82 113 681.48 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Déficit d'exécution section d'investissement 2022.....	- 9 873 519.80 €
Déficit antérieur d'investissement reporté	<u>-45 532 007.46 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit).....	-55 405 527.26 €

Le principe de l'instruction comptable consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2022, soit 82 113 681.48 €, au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser ;

- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 55 405 527.26 €
Solde des restes à réaliser 2022	- 19 263 724.64 €
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 74 669 251.90 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) 74 669 251.90 €

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) 7 444 429.58 €

B- BUDGET TRANSPORTS URBAINS

Le résultat de clôture 2022 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2022.....	3 537 404.32 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	14 153 691.45 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	17 691 095.77 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent de l'exécution section d'investissement 2022.....	965 267.08 €
Excédent antérieur d'investissement reporté.....	1 899 595.62 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).	2 864 862.70 €

Le principe de l'instruction M43 consiste à répartir le résultat de clôture 2022 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser ;
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	2 864 862.70 €
Solde des restes à réaliser 2022	- 8 441 250.14 €
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 5 576 387.44 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) 5 576 387.44 €

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) 12 114 708.33 €

C - BUDGET ZONES INDUSTRIELLES

Conformément à la comptabilité de stocks qui préside au budget des zones industrielles, ce budget annexe n'a pas vocation à dégager de résultat de fonctionnement. Il convient donc de constater simplement le résultat de la section d'investissement.

Le résultat de clôture 2022 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Déficit d'exécution section d'investissement 2022.....	- 32 059.75 €
Excédent antérieur d'investissement reporté	<u>171 220.27 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent)	139 160.52 €

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) **139 160.52 €**

D- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat de clôture 2022 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2022.....	5 544 922.94 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>2 659 781.03 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	8 204 703.97 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent d'exécution section d'investissement 2022.....	2 056 944.57 €
Déficit antérieur d'investissement reporté	- <u>5 737 341.31 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit).....	- 3 680 396.74 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2022 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 3 680 396.74 €
Solde des restes à réaliser 2022	<u>966 320.91 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 2 714 075.83 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) **2 714 075.83 €**

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) **5 490 628.14 €**

E- BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC

Le Résultat de l'exercice 2022 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Déficit de l'exécution section de fonctionnement 2022.....	- 11 588.90 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>19 429 34 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	7 840.44 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent d'exécution section d'investissement 2022.....	1 956.99 €
Excédent antérieur d'investissement reporté	<u>72 388.00 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent)	74 344.99 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2022 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser ;
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	74 344.99 €
Solde des restes à réaliser 2022	0.00 €

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Il restera donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002)	7 840.44 €
---	-------------------

F- BUDGET EAU

Le Résultat de l'exercice 2022 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2022.....	4 266 272.73 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>3 577 060.06 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	7 843 332.79 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Déficit d'exécution section d'investissement 2022	- 2 168 131.39 €
Excédent antérieur d'investissement reporté	<u>1 207 865.57 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit)..	- 960 265.82 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2022 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser ;
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 960 265.82 €
Solde des restes à réaliser 2022	- <u>1 087 129.49 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 2 047 395.31 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) 3 746 928.92 €

(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002)	4 096 403.87 €
---	-----------------------

G - BUDGET PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Le Résultat de l'exercice 2022 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2022.....	280 111.86 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>248 061.79 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	528 173.65 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent de l'exécution section d'investissement 2022.....	158 867.17 €
Excédent antérieur d'investissement reporté	<u>480 613.89 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit).....	639 481.06 €

Le principe de l'instruction M4 consiste à répartir le résultat de clôture 2022 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser ;
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	639 481.06 €
Solde des restes à réaliser 2022	0.00 €

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Il restera donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002)	528 173.65 €
---	---------------------

H - BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Le Résultat de l'exercice 2022 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2022.....	398 417.13 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>1 072 899.01 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	1 471 316.14 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent de l'exécution section d'investissement 2022.....	771 311.01 €
Déficit antérieur d'investissement reporté	<u>- 301 500.63 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent)	469 810.38 €

Le principe de l'instruction M41 consiste à répartir le résultat de clôture 2022 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	469 810.38 €
Solde des restes à réaliser 2022	<u>- 313 757.05 €</u>
Résultat de la section d'investissement (excédent).....	156 053.33 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) ... 399 912.19 €
(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) 1 071 403.95 €

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve les comptes administratifs 2022 et affecte les résultats comme suit sur les différents budgets :

- approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Principal et :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de 7 444 429.58 € (article 002)
- reporte le déficit d'investissement - 55 405 527.26 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de... 74 669 251.90 € (article 1068)

- approuve le Compte Administratif 2022 du budget Transports Urbains et :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de 12 114 708.33 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de... 2 864 862.70 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de... 5 576 387.44 € (article 1068)

- approuve le Compte Administratif 2022 du budget Zones Industrielles et :

- reporte à la section d'investissement la somme de 139 160.52 € (article 001)

- approuve le Compte Administratif 2022 du budget Assainissement Collectif et :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de 5 490 628.14 € (article 002)
- reporte le déficit d'investissement..... - 3 680 396.74 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de... 2 714 075.83 € (article 1068)

- approuve le Compte Administratif 2022 du budget SPANC et :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de 7 840.44 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de... 74 344.99 € (article 001)

- approuve le Compte Administratif 2022 du budget Eau et :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de 4 096 403.87 € (article 002)
- reporte le déficit d'investissement..... - 960 265.82 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de... 3 746 928.92 € (article 1068)

- approuve le Compte Administratif 2022 du budget Parcs et Aires de stationnement et :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de 528 173.65 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de... 639 481.06 € (article 001)

- approuve le Compte Administratif 2022 du budget Réseaux de Chaleur et :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de 1 071 403.95 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de... 469 810.38 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de... 399 912.19 € (article 1068)

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 4 voix contre.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD